

Assurance voyage Schengen

Secure Health

Prestations d'assurance – expliqué brièvement

L'assurance voyage Schengen offre à vos hôtes venant de l'étranger la couverture nécessaire pendant leur séjour en Suisse et dans les États de l'espace Schengen. Condition obligatoire pour obtenir un visa, cette assurance prend en charge les frais élevés occasionnés par une maladie ou une blessure. Profitez en toute tranquillité avec vos invités de ce séjour – avec une assurance voyage Schengen d'Allianz.

Frais de guérison

Prise en charge des frais de traitement des interventions médicales d'urgence pour traiter les maladies ou blessures de la personne assurée pendant le voyage ou le séjour

Assistance médicale d'urgence

Prise en charge, en cas de maladie, blessure ou problème médical grave, des frais de transfert vers l'hôpital le plus proche, de rapatriement médical, de voyage de visite, de rapatriement de proches et/ou de rapatriement en cas de décès.

Services pendant votre voyage



Communication d'hôpitaux

Si vous avez des questions sur nos produits, nous vous conseillons volontiers à l'adresse suivante
+41 44 283 32 22 ou
info.ch@allianz.com



Remarques importantes

- Disponible pour les personnes dont la résidence principale se trouve en dehors de l'espace Schengen et qui sont âgées de moins de 81 ans.
- Valable dans tout l'espace Schengen.
- Pour un voyage d'une durée maximale de 90 jours.
- Conclusion possible jusqu'à 5 jours au plus après l'entrée sur le territoire suisse ou dans un État de l'espace Schengen.
- Les montants de garantie s'appliquent par événement, pendant la durée de couverture choisie, par personne assurée et dans la limite du montant maximal de garantie.
- Pour la prestation d'assurance «Assistance médicale d'urgence» il existe une prestation maximale de CHF 10'000.– pour les frais de recherche et de sauvetage.
- Les Conditions générales d'assurance s'appliquent (CGA).

Prestations d'assurance	
Frais de guérison Assistance	selon le montant d'assurance choisi
médicale d'urgence	illimitée *

Prime individuelle en CHF						
Montant assuré	4 jours	10 jours	17 jours	31 jours	62 jours	90 jours
CHF 30'000.–	32.–	63.–	108.–	180.–	297.–	405.–
CHF 50'000.–	41.–	76.–	131.–	212.–	360.–	473.–
CHF 100'000.–	45.–	86.–	149.–	243.–	405.–	540.–

* Le montant de la couverture est limité pour certaines prestations.